

# MAIRIE DE FEY



## LOCATION SALLE DES FETES ou salle des Associations

### LISTE DES PIECES A FOURNIR

- Le chèque de caution d'un montant de 500€.
- Effectuer le virement (RIB ci-dessous) dès que possible ou au plus tard 2 mois avant la location.
- Le contrat fourni signé.
- La photocopie de la pièce d'identité du locataire.
- L'assurance responsabilité civile pour la durée de la location.
- La feuille d'inventaire complétée si vous avez besoin de vaisselle.